

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE LYON

Décision n°2026/81

- Vu** les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2017 nommant Monsieur Christian CHAZAL, directeur général du Crous de Lyon à compter du 15 octobre 2017 et ses arrêtés de renouvellement du 23 juillet 2021 et du 23 septembre 2025 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2026, relative à la délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général du Crous de Lyon ;
- Vu** le contrat à durée indéterminée de Monsieur Gianni GAMESS au Crous de Lyon à compter 18 septembre 2023 ;
- Vu** l'arrêté rectoral portant nomination de Madame Aurilia MALAHEL, SAENES au Crous de Lyon à compter du 01/09/2023 ;
- Vu** le contrat à durée indéterminée de Mme Patricka CHARLES au Crous de Lyon à compter du 12/10/2026 ;
- Vu** l'arrêté de nomination de M. Bastien CORONA en tant qu'Adjoint Technique de Recherche et Formation 2ème classe à compter du 01/09/2022 ;
- Vu** le contrat à durée indéterminée de M. Daniel JARROUSSE à compter du 22/01/1996, en qualité de chef magasinier ;

D E C I D E

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à

Monsieur Gianni GAMESS

**Directeur des restaurants universitaires du site de Bron et du site de Rockefeller
(Restaurant universitaire de Bron, Cafétérias Filtre, Kiosque et Distribution
Automatique - Restaurant universitaire Rockefeller, cafétérias le Labo et Rabelais)**

pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne de son site tels qu'énumérés à l'annexe 1 « directeur/directrice de sites de restauration universitaire »

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Gianni GAMESS**, délégation pour signer tous les documents et actes relevant du fonctionnement interne du site tels énumérés à l'annexe « directeur/directrice de résidences universitaires » est donnée à **Madame Patricia CHARLES et à Madame Aurilia MALAHEL**, adjointes du directeur des restaurants universitaires des sites de Rockefeller et de Bron.

Article 3 :

Délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Gianni GAMESS** et **Madame Patricia CHARLES** (adjointe du directeur des restaurants universitaires du site de Rockefeller) et **Madame Aurilia MALAHEL** (adjointe du directeur des restaurants universitaires du site de Bron) concernant les actes courants de gestion :

- Création et validation des commandes d'un montant inférieur ou égal à 2 500 € TTC pour les sites de Bron et Rockefeller
- Certification des services faits pour les sites de Bron et Rockefeller

Article 4 :

Délégation de signature permanente est donnée à **Monsieur Bastien CORONA**, responsable d'approvisionnement du site Rockefeller, et à **Monsieur Daniel JARROUSSE** responsable d'approvisionnement du site de Bron, pour les commandes relatives à leur établissement respectif, d'un montant inférieur à 2 500 € TTC.

Article 5 :

La présente délégation de signature est valable à compter du **15/10/2026** et prendra fin automatiquement en même temps que cessent les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6 :

La présente décision sera publiée sur le site internet du Crous de Lyon.

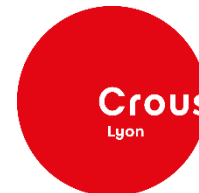
Fait à Lyon, le 15 octobre 2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL

ANNEXE

A la décision de délégation de signature du 15/10/2026



Directeur / directrice de sites de restauration universitaire

1. Gestion des ressources humaines

- Autorisations d'absence (hors activité syndicale).
- Organisation du travail des agents.
- Déclarations d'accident de travail ou de service.
- Attestations et courriers relatifs aux personnels.

2. Gestion budgétaire et financière

- États des droits constatés.
- Devis et factures internes et externes.
- États mensuels de recettes attestant les recettes de l'Unité de Gestion

3. Correspondance administrative courante

- Courriers prestataires, organismes partenaires et administrations (à l'exception de ceux destinés aux élus et personnalités, aux collectivités territoriales et autres collectivités publiques, au CNOUS et aux Ministères et au Rectorat).
- Convocations et courriers d'organisation de réunions.
- Attestations administratives diverses.

4. Gestion des stagiaires

- Attestations de présence.
- Évaluations et bilans de stage.

5. Assurances et sinistres

- Déclarations de sinistre conformément aux procédures internes.

6. Gestion des stocks

- États annuels de stocks.
- Documents de suivi des inventaires.

7. Gestion du stationnement

- Autorisations de stationnement en restauration.

8. Santé, sécurité et prévention

- Registre de sécurité.
- Registre des accidents bénins.
- Documents d'évaluation des risques.
- Plans de prévention.
- Protocoles de sécurité.
- Documents relatifs au contrôle des équipements de protection individuelle (EPI).
-

A l'exclusion, de tout acte engageant la responsabilité de l'établissement au-delà de la gestion courante de la résidence.

Lyon, le 15/10/2026

Le directeur général du Crous

Christian CHAZAL